

SOMMAIRE

- 05 Introduction
- O6 A propos de nous
- 07 Notre équipe
- 08 Les locaux
- 09 Etre apprenti(e)
- 10 Les cours
- 11 Les outils
- 13 Accompagnement
- 15 Les outils numériques
- 16 Les engagements
- 17 Bonne conduite
- 19 Infos pratiques





INTRODUCTION

Chers étudiants.

C'est avec plaisir que le Président, toute l'équipe et moi-même vous souhaitons la bienvenue dans notre centre de formation.

Vous vous apprêtez à entrer dans un parcours riche et stimulant qui vous préparera à devenir des professionnels compétents et engagés dans le secteur pharmaceutique.

Nous vous encourageons à vous épanouir au cours de votre cursus, à poser des questions, à partager vos idées et à collaborer avec vos camarades et vos formateurs. Votre engagement dans ce parcours contribuera à enrichir l'expérience de chacun et à créer un environnement d'apprentissage dynamique et coopératif.

Soyez curieux, ouverts d'esprit, et prêts à relever les défis qui se présenteront à vous.

Toute l'équipe vous accompagnera tout au long de cette aventure formatrice et je ne doute pas que le succès est au bout du chemin.

À PROPOS DE NOUS



L'IFPP

L'IFPP, Institut De Formation des Professionnels de la Pharmacie est une association agréée, régie par la loi 1901.

Elle est certifiée Qualiopi pour ses actions de formation.

DEUST Préparateur/Technicien en pharmacie Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 5

N° RNCP 35719 - Arrêté du 11/06/2021

UNE RÉFÉRENCE RÉGIONALE

Plus de 50 ans d'expérience dans la formation des collaborateurs de pharmaciens.

Une équipe administrative et pédagogique dynamique.

Une formation aux méthodes pédagogiques innovantes qui garantit une insertion professionnelle.

Mos chiffres 2024-2025

• Taux de réussite : 83, 58 %

• Taux de rupture : 16,67 %

• Taux de satisfaction: 77,9 %

NOTRE ÉQUIPE

Une équipe professionnelle & dynamique

DIRECTEUR

Michel JASSEY

DIRECTRICE PÉDAGOGIQUE *

Khadija AFHAMI

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE DEUST **

Clément PACIULLO

ÉQUIPE DE FORMATEURS

Carole DEBOST
Camille GANDEL
Henri FAGON
Anna KUENZI
François-Joseph NONDEDEU
Clément PACIULLO
Catherine VIOLLON ABADIE
Intervenants UFR Santé

CHARGÉE DE MISSION ***

Ting CHEN

CHARGÉE DE COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTIEL

Anne FORNO

INFORMATICIEN

Adrien DELEYROLLE

SECRÉTARIAT | ACCUEIL

Sylvie VIDAL

^{*}référente mobilité handicap

^{**}référent qualité

^{***}référente aide aux apprentis

LES LOCAUX



4 SALLES CONNECTÉES

Vidéoprojecteurs Wifi dont 1 salle informatique avec 20 PC + webcam



1 SALLE DE TRAVAUX PRATIQUES

Laboratoire de préparations magistrales



3 PHARMACIES EXPÉRIMENTALES

Pour les mises en situation professionnelle



1 SALLE DE VISIOCONFÉRENCE

ETRE APPRENTI(E)



L'afternance: une formation, un emploi

Tout en continuant vos études, vous entrez dans la vie active en signant un contrat de travail conclu avec votre employeur.

- Vous percevez un salaire, en pourcentage du SMIC et en fonction de votre âge et de votre parcours.
- En entreprise, votre Maître d'Apprentissage vous formera et vous prendrez des responsabilités.
- Vous acquérez une expérience professionnelle que vous pouvez valoriser à l'issue de votre formation.
- · Vous vous formez à la fois en entreprise et en centre de formation.

En lien avec l'Université Marie et Louis Pasteur, vous recevrez également une carte étudiante ouvrant droit à l'accès à la bibliothèque universitaire et de nombreux avantages : réduction pour les transports, les tarifs d'entrées dans les musées, cinémas, etc...

LES COURS



LES HORAIRES

Horaires de présence : de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 Le calendrier d'alternance est transmis aux apprentis et aux tuteurs avant la rentrée.

RETARDS ET ABSENCES

Retards : le passage au niveau de l'accueil du secrétariat est obligatoire avant votre entrée en cours.

Absences : les absences sont automatiquement signalées par l'apprenti à l'employeur. Elles doivent être justifiées dans les 48 heures.

Vous devez prévenir l'IFPP de votre absence en appelant avant 10 heures au 03 81 82 16 71.

Toutes les absences injustifiées et retards sont comptabilisés administrativement et conditionnent votre inscription aux examens.

LES OUTILS

LE LIVRET NUMÉRIQUE D'APPRENTISSAGE

Ce livret numérique permet la liaison IFPP/Entreprise. Il est disponible sur l'espace de travail numérique de chaque apprenti dès le début de formation. Son remplissage tout au long de la formation par le tuteur est OBLIGATOIRE.

Il comprend différentes ressources:

- les documents légaux
- le suivi des absences et retards
- le relevé de notes
- le bilan de compétences de l'apprenti
- les bilans des visites d'intégration et pédagogiques

LE PROJET TUTORÉ

Dans le cadre du DEUST, les apprentis ont à produire un projet tutoré par semestre dans le cadre de l'entreprise. Les modalités et objectifs sont précisés dans le livret de formation numérique et vous seront expliqués en détail par un formateur.

Le tuteur en entreprise sera le référent de ce projet.

Au sein de l'IFPP, la référente pour ce projet tutoré et l'évaluatrice pour les 2 ans est Anna KUENZI.



ACCOMPAGNEMENT



Il organise l'élection des délégués de classe avec nomination des référents pour les réunions IFPP (conseil de perfectionnement, réunion de réflexion, réunion bilan, etc.);

Il suit le cahier de texte du groupe;

Il suit le livret de formation de chacun des apprenants du groupe ;

Il rédige le compte rendu au bilan d'étape;

Il transmet les difficultés/problématiques des apprentis via une fiche de suivi numérique à la responsable pédagogique pour la mise en place d'un accompagnement;

C'est l'interlocuteur qui peut être l'intermédiaire entre le pôle administratif et pédagogique, et l'entreprise.

LA DIRECTRICE PÉDAGOGIQUE | LE RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Les responsables pédagogiques occupent une fonction d'encadrement. Dans le centre de formation, ils coordonnent et animent une équipe composée de formateurs. Toutefois, leur mission est beaucoup plus vaste et se démarque par sa polyvalence. De manière générale, un responsable pédagogique va :

- orienter et conseiller son équipe pédagogique vers des méthodes d'enseignement afin d'améliorer leurs performances;
- · former son équipe aux stratégies pédagogiques ;
- recruter les membres de l'équipe pédagogique ;
- développer de nouveaux programmes de formation en fonction des besoins et des spécificités de son centre ou de son organisme ;
- accueillir les nouveaux apprentis et veiller à leur bonne intégration ;
- assurer le suivi des stages des apprentis;
- monter des partenariats avec les entreprises locales dans le but de faciliter les stages des étudiants et de mettre en place des animations qui leur sont destinées.

LE DIRECTEUR

Le directeur de l'organisme de formation délivrant des formations par apprentissage, est chargé de mettre en œuvre l'ensemble des missions que doivent assurer l'IFPP.

ACCOMPAGNEMENT

LA VISITE D'INTÉGRATION

Elle se déroule en octobre-novembre de la première année d'apprentissage.

Un membre de l'équipe pédagogique se rend dans l'entreprise de l'apprenti pour un premier bilan avec le maître d'apprentissage et l'apprenti sur :

le comportement relationnel de l'apprenti avec l'équipe, le tuteur et l'employeur ;

son comportement au travail, en termes d'assiduité, motivation, esprit d'initiative et sur sa compréhension, sa rapidité d'exécution et son autonomie;

les missions et les tâches réalisées au travail et avec les membres de l'équipe.

Si le besoin s'en ressent, d'autres visites peuvent être programmées afin d'accompagner au mieux ce début de formation.



LA VISITE PÉDAGOGIQUE

Elle se déroule en octobre-novembre de la deuxième année d'apprentissage.

Elle a pour objet de faire le bilan de l'année par rapport à l'entreprise.

- comportement de l'apprenant dans l'entreprise (intérêt porté au travail, curiosité, activités et investissement, qualité du travail, etc...);
- appréciation générale des compétences de l'apprenti;
- remplissage de la fiche «appréciation du tuteur sur les compétences professionnelles»





INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE LA PHARMACIE



LES OUTILS NUMÉRIQUES

LEARNWORLDS

Notre ENT a une vocation pédagogique forte :

Diversification et modernisation des pratiques pédagogiques (individualisation des parcours, classes inversées, etc.)

Gestion de la différenciation

Outil de création et de médiatisation de contenus

Gestion de ressources sur étagère

Gestion des compétences (intégration de référentiels métiers, disciplinaires ou de savoir-être)

Décloisonnement de l'apprentissage

Lien avec le service administratif

Une présentation de la plateforme est organisée le jour de la rentrée pour les apprentis et les maîtres d'apprentissage.

En cas de problème de connexion : formation.cfapharma@gmail.com

MINDVIEW

Mindview est un logiciel de mind mapping professionnel qui vous permet d'effectuer des sessions de brainstorming visuelles, puis d'organiser et de présenter vos idées.

Il est financé par l'établissement.

Ce logiciel est présenté en début d'année.



LES ENGAGEMENTS

La pharmacie s'engage

Assurer à l'apprenti une formation méthodique et complète dans le métier prévue au contrat. Pour cela, le maître d'apprentissage s'engage à faire exécuter les travaux faisant l'objet de la progression arrêtée d'un commun accord avec l'IFPP;

- Lui verser un salaire, y compris pour le temps passé à l'IFPP;
- Lui faire suivre tous les enseignements et activités pédagogiques de l'IFPP dans lequel il est inscrit;
- · Veiller à ce que le livret numérique d'apprentissage soit tenu à jour ;
- · Veiller à ce que l'apprenti se présente à l'examen prévu.



L'iffp s'engage

Assurer aux apprentis un enseignement général technique, théorique et pratique;

- Arrêter avec les entreprises et dans le cadre des programmes définis sur le plan national, les progressions de formation pratique;
- Désigner pour chaque apprenti, un formateur chargé d'assurer la liaison avec le maître d'apprentissage en entreprise ;
- Diffuser aux entreprises tous documents pédagogiques pouvant aider celles-ci à assurer une bonne formation pratique ;
- Fournir sur l'espace du livret numérique d'apprentissage, tous renseignements permettant à l'entreprise de suivre l'assiduité, le travail et les résultats de l'apprenti;
- Veiller à l'organisation des sessions d'examens.

BONNE CONDUITE

Je m'engage à :

Respecter le règlement intérieur de l'entreprise et de l'IFPP

- Ne pas utiliser mon téléphone portable pendant les cours (à mettre en mode silencieux sans vibreur)
- Prendre soin du matériel confié et des locaux
- Respecter les personnels ainsi que les autres apprentis de l'IFPP
- Porter une tenue correcte
- Apporter mon matériel scolaire : stylos, classeurs, feuilles, paires de ciseaux, colle, règle, calculatrice, etc...
- Suivre les enseignements et activités pédagogiques de l'IFPP auxquels je suis inscrit
- Effectuer les travaux prévus pour la progression de ma formation
- Respecter les consignes données par les formateurs et accomplir le travail demandé dans sa totalité
- Être attentif, participatif et m'intéresser à mon travail
- Tenir à jour mon livret d'apprentissage numérique

Les formatrices et formateurs s'engagent à faire respecter cette charte dans le but de donner le maximum de chances aux apprentis désireux de réussier leur diplôme et leur vie pédagogique.





CÉREMONIE DE REMISE DES DIPLÔMES ET DES PRIX

Chaque année, l'IFPP organise sa soirée de remise des diplômes et des prix permettant la rencontre des maîtres de stage, formateurs, apprentis et diplômés autour d'un cocktail avec remise de récompenses.

INFOS PRATIQUES



CAFÉTERIA

Un espace cafétéria est disponible permettant de réchauffer les repas.

Vous pouvez conserver votre déjeuner au réfrigérateur pendant votre matinée de cours.



STATIONNEMENT | TRANSPORT

Stationnement gratuit dans les rues autour de l'établissement.

Privilégiez le co-voiturage ou les modes de transports en commun



ESPACE DÉTENTE

Un espace de détente convivial est à votre disposition pour les inter-cours près des salles de travail.



ACCESSIBILITÉ

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Merci de nous contacter pour étudier ensemble votre demande et les besoins de compensation nécessaires.



46-50 Avenue Clémenceau | 25000 Besançon 03 81 82 16 71 | informations.cfapharma@gmail.com

www.cfapharma-besancon.com